

Dans le cadre de l'application du Règlement N°305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, Arnaud FAVIER Gérant de la SARL FANYSCIE – SCIERIE FRANCOIS

Déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique	C18	EN 1912 :2012 + EN 338 :2009

L'organisme QUALISUD, 15 Avenue de l'océan, 40500 SAINT SEVER identifié 1973 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé 1973-CPR-077 et incorporé et incorporé à la présente déclaration.

Fait à Chenevières, le 17 janvier 2022